

COMMUNE DE LE LYAUD

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune du LYAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph DÉAGE, Maire.

Etaient présents : DUBOULOZ Hubert, FILLON Murielle, MEYNET Jean-Yves, PERNIER Luce, VULLIEZ André, JACQUEMOT André, EHRY Jean-Marc, BEL Louis, NEPLAZ Véronique, HEBERT Florence, VALLET Stéphanie, CORNIER Dominique, BON Émilie, JORDAN Nermine, BUFFET Josette.

Excusés : CORBÉ-COUEDÉL Corinne, DEVILLE Marie-Jo, TOURNIER-DANIEL Benjamin.

M. DUBOULOZ Hubert, a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : 02 janvier 2023

Ouverture de séance : 20h00

Clôture de séance : 22h15

Approbation du Procès-Verbal du 07 novembre 2022

Le Procès-Verbal de la séance du 07 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Approbation du Procès-Verbal du 05 décembre 2022

Le Procès-Verbal de la séance du 05 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Approbation du tableau des effectifs de la Commune

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le tableau des effectifs des emplois permanents au sein de la Mairie, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Délibération élargissant le bénéfice du RIFSEEP à un nouveau cadre d'emploi – Filière Technique

Considérant qu'il convient de mettre à jour le régime indemnitaire du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au sein de la Mairie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'élargir le bénéfice du RIFSEEP à la filière technique.

Régularisation foncière Parcelle AE n° 285 « Les Bois d'en Bas »

Sur demande de Madame Claudine JORDAN, et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à la régularisation foncière de la parcelle AE n° 285 « Les Bois d'en Bas », d'une contenance de 26 m², au prix de 10 € le m².

Création d'une Halle de marché : Avenant n° 03

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications, à réaliser par l'entreprise GIROD TP s'avèrent nécessaires pour mener le projet à son terme :

- Travaux supplémentaires concernant les VRD

Le montant de ces travaux s'élève à 5.756,52 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché du lot n° 1 à 238.531,79 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant n° 3 proposé.

Création d'une Halle de marché : présentation devis BAYETTE

Monsieur le Maire fait part d'un devis de l'entreprise BAYETTE concernant la fourniture et l'application d'un vernis protecteur sur béton désactivé, qui s'avère nécessaire pour mener le projet à son terme :

Le montant de ces travaux s'élève à 2 027,42 € TTC, ce qui porterait le nouveau montant du marché du lot n° 1 à 240 559,21 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 4.

Décision Modificative Budget Principal n° 10

Les Décisions Modificatives portant sur la section investissement du budget 2022 ne pouvant être prises que jusqu'au 31 décembre 2022, ce point est retiré de l'ordre du jour.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023

Dans l'attente du vote du Budget 2023, et dans le but d'améliorer la gestion des dépenses d'investissement et de réduire les délais de paiement aux fournisseurs, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022, soit le montant ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

Chapitre 2313 : 132 250,00 €

Amortissement de l'attribution de compensation en Investissement (ACI) de Thonon Agglomération – Fixation d'une durée d'amortissement et neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements de l'ACI

Après avoir pris connaissance d'une note d'information de Monsieur le Président de Thonon Agglomération, concernant les ACI, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la fixation de la durée d'amortissement de l'ACI sur un an, approuve la mise en œuvre du dispositif de neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements de l'ACI.

Questions diverses

Festivités : Monsieur le Maire remercie la commission animations pour l'organisation de la Fête de la lumière et du marché de Noël.

Fibre optique : une réunion publique aura lieu le 15 février 2023 en mairie.

Panneau lumineux : le nouveau panneau lumineux a été installé récemment. Madame FILLON Murielle fait remarquer qu'il est trop lumineux.

Acquisition commerces P2i : Monsieur le Maire a rencontré divers financeurs. Contracter un prêt auprès de l'Etablissement Public Foncier 74 semble intéressant.

Réhabilitation « Maison FILLON » : le permis de construire sera déposé prochainement. Une demande de subvention au titre du « Plan Ruralité » est envisagée pour aider au financement du projet.

Téléphonie mairie : Le réseau cuivré étant voué à disparaître, il s'est avéré nécessaire de changer les appareils téléphoniques de la mairie pour des modèles adaptés à la fibre.

Chantier « La Revine » : le chantier débutera le 16 janvier 2023.

Vœux du Maire : les vœux auront lieu le 15 janvier à 19h00.

Travaux : Monsieur DUBOULOZ fait le compte-rendu des travaux de voirie en cours. De nombreux trous « Route des Vallières » ont été rebouchés par les employés du SIVOM. Les travaux « Route des Cruets » devraient durer jusqu'à mi-février.

Vogue : en raison de la pandémie, la vogue a été annulée deux années de suite. La commission Sport & Loisirs décide de relancer cette manifestation le dimanche 05 février dès 18h30.

Tri des déchets : Madame HEBERT s'interroge sur mise en place du tri des déchets sur la commune, conformément à la loi anti-gaspillage au 1^{er} janvier 2023. Monsieur le Maire informe que désormais tous les emballages plastiques pourront être déposés dans les bacs jaunes.

Sécurité routière : Madame JORDAN informe qu'un panneau de limitation de vitesse à 50 km/h a été installé « Route des Devants ». Cependant il en cache un autre qui n'a plus d'utilité, et demande s'il est possible de l'enlever ou le déplacer. Monsieur le Maire précise que des travaux d'enfouissement d'eau potable et d'assainissement vont être effectués dans ce secteur. Cela pourra se faire en même temps. Monsieur EHRV informe que des nids de poule sont à reboucher sur la « Route des Chambrettes ».

Concert du 07 janvier à l'Eglise : Madame BUFFET félicite la prestation de Madame JACQUET Caroline et souligne la qualité du concert.

Bassins : Monsieur BEL demande à ce que les bassins soient remis en fonctionnement.

Le Lyaud, le 10/01/2023

Le Maire,
Joseph DÉAGE.



Le secrétaire de séance,
Hubert DUBOULOZ.